

SALARIÉ.E.S DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



Le 17 juin 2022, EXIGEONS UN BUDGET COMPLÉMENTAIRE DE LA LFSS À LA HAUTEUR DE NOS BESOINS !

➤ Le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, c'est quoi ?

Les ordonnances de Monsieur JUPPE de 1996, appelées les « Juppettes », prévoient une Loi de Finance de la Sécurité Sociale qui ne réévalue pas le budget Sécurité Sociale en fonction des besoins de la population, mais un financement voté et administré par nos élus dans le cadre d'un budget contraint. On peut constater à quel point les restrictions budgétaires dans notre secteur se sont amplifiées.

➤ Dans la LFSS, il est prévu, notamment...

- ➔ Le financement des établissements médico-sociaux
- ➔ Le financement des salariés du secteur (et de la prime « Ségur/Laforcade »)
- ➔ Le remboursement des frais médicaux de tout un chacun (attention financement CNSA pour le financement de la branche « autonomie »), des retraites, etc...

Ce que revendique la CGT :

- 📣 Le remboursement intégral pour les dépenses maladies par la Sécurité Sociale (le 100% sécu pour tous)
- 📣 La gestion de la Sécurité Sociale par les salariés ou, a minima, une cogestion avec nos élus
- 📣 Une loi de financement à la hauteur des revalorisations salariales plus que nécessaires (+ de 30 % de perte du pouvoir d'achat depuis les années 2000), afin d'augmenter la valeur du point d'indice dans toutes les conventions collectives du secteur
- 📣 La fin des enveloppes contraintes pour financer la solidarité, et le retour aux budgets en fonction des besoins du secteur
- 📣 L'arrêt de l'opposabilité dans nos conventions collectives

Cette Loi de Finance Sécurité Sociale est revue chaque année : en octobre pour le vote de cette loi pour les dépenses de l'année suivante, à ce stade ce n'est encore qu'un projet, et en juin pour l'attribution d'enveloppes supplémentaires sur l'année en cours.

C'est le moment propice pour se faire entendre (élection législative en cours) et pour obtenir les 300 euros de salaires promis par nos élu.e.s, qui se sont transformés en 183 euros Ségur. Une revalorisation qui reste une prime et excluante, car beaucoup d'agents et de salarié.e.s ne la toucheront pas !



**Pour une vraie augmentation salariale et pour tou.te.s,
REJOINS-NOUS DANS L'ACTION LE 17 JUIN 2022**